

approbation du plan, on commença à l'exécuter du côté du chœur de l'église.

En février 1648, un incendie éclata à l'hôpital de Sainte-Catherine et détruisit le bâtiment qui servait de cloître aux Grands Carmes. Ces religieux présentèrent une requête au Consulat pour obtenir des subsides, afin de pouvoir non seulement réparer ces ruines, mais élever d'après les dessins de Daverolles leur nouveau couvent. Ils s'adressèrent aussi aux chanoines comtes de Lyon comme protecteurs de leur maison. Avec ces premières libéralités, ils remplacèrent le cloître incendié par une grande sacristie qui devint, au même titre que les chapelles de l'église, un lieu de sépulture. Vingt ans plus tard, trois étages furent construits sur ce rez-de-chaussée qui resta affecté à sa première destination jusqu'en 1789.

Les religieux, resserrés dans les quelques bâtiments irréguliers et menaçant ruine, qui séparaient le logis des évêques de leur ancien cloître transformé en sacristie, ne pouvaient ajourner bien longtemps l'achèvement des travaux. Le procès-verbal descriptif de l'état du couvent, dressé le 20 juillet 1671 par le prévôt des marchands et des échevins de Lyon, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris des 6, 16 et 21 février de la même année, fait ressortir la situation pénible de ces religieux ; « tandis que vingt-deux prêtres ou confrères suffiraient, dit l'acte consulaire, à occuper les bâtiments claustraux, ils sont trente-trois et très incommodément logés ; ils ont donc besoin présentement de quelques épargnes pour faire un autre logement.

En 1675 et 1676 rien n'était encore commencé. Leur Père temporel Du Lieu et d'autres bienfaiteurs et amis de la maison n'avaient pu leur obtenir aucune assistance de la ville, à cause des fâcheux impôts nouvellement créés sur le